

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Édition spéciale augmentation de capital

CE DOCUMENT CONSTITUE UNE PUBLICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL ET NE CONSTITUE PAS UN PROSPECTUS



Georges Lebre
Président

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Cette première lettre est le signe de notre volonté de vous associer plus étroitement à la vie de notre Entreprise. En quelques années, nous avons trouvé notre place parmi les experts de la micromobilité électrique, un marché particulièrement porteur qui représentait déjà près de 1,5 milliard d'euros en Europe en 2022 et qui devrait être multiplié par 4 à horizon 2030 ⁽¹⁾.

Cette première étape franchie, nous avons engagé un ambitieux plan stratégique qui doit nous permettre de changer de dimension dès l'an prochain. CIBOX est en effet aujourd'hui idéalement positionné pour saisir les opportunités offertes par l'accélération de ces marchés. Les vélos et les trottinettes électriques sont maintenant au cœur de notre quotidien, avec des ventes en progression continue portées par les enjeux économiques et environnementaux aujourd'hui prioritaires.

Nous avons déjà fait nos preuves sur le terrain de l'innovation, de la commercialisation et des partenariats. Avec l'ouverture en 2024 de notre nouveau site industriel dont la capacité dépassera les 150 000 vélos électriques par an, nous allons franchir un cap décisif qui doit nous permettre de nous imposer rapidement aux premiers rangs des industriels européens de la micromobilité.

Afin notamment de soutenir notre ambition technologique et industrielle française, nous lançons une augmentation de capital à laquelle vous pouvez souscrire. Cette opération nous offrira de nouveaux moyens pour financer notre projet industriel avec en particulier le recrutement et la formation des équipes de notre futur site industriel dont l'ouverture reste planifiée pour la fin du premier semestre 2024.

À quelques mois de notre transformation, votre confiance et votre engagement à nos côtés seront des atouts clés pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés : franchir d'ici 2027-2028 le cap des 100 M€ de chiffre d'affaires.

C'est donc dans ce contexte favorable que nous lançons aujourd'hui cette augmentation de capital d'un montant maximum de 1,9 million d'euros (en cas d'exercice de la clause d'extension) avec la volonté de vous associer à cette accélération dans l'exécution de notre stratégie.

Ouverte à tous, l'augmentation de capital vous donne l'opportunité d'acquérir de nouveaux titres assortis de bons de souscriptions d'actions remboursables de la Société. En qualité d'actionnaire, vous bénéficiez pour chaque action détenue d'un droit préférentiel de souscription (DPS) qui vous permet de souscrire à titre irréductible aux actions nouvelles à hauteur de votre quote part de participation au capital, à un prix de 0,025 euros par action, représentant une décote de 15,68 % par rapport à la moyenne pondérée des volumes des 20 séances de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission par la Conseil d'Administration (0,029647 €) avec une parité de 1 Action Nouvelle pour 2 Actions Existantes.

À cette occasion, nous sommes heureux de vous annoncer la participation d'actionnaires historiques ainsi que de nouveaux actionnaires pour accompagner cette opération pour un montant maximum de 1,22 million d'euros, soit 73,46 % de l'opération. Ces engagements témoignent de la confiance réitérée dans la force de notre projet et notre capacité à amener sur le marché les innovations et les capacités industrielles qui permettront de répondre à une demande grandissante encore largement insatisfaite.

Vous l'avez compris, cette opération à laquelle nous vous associons aujourd'hui matérialise notre détermination à réussir la transformation qui nous permettra demain de changer de dimension.

Au nom de toute l'équipe de Cibox, je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre confiance et votre soutien.

Toute la documentation sur l'opération est à retrouver sur :

<https://www.ciboxcorp.com/corporate/>

À votre écoute :

cibox@actifin.fr
+33 7 80 90 37 75



LES RAISONS D'INVESTIR

1 Un spécialiste de la micro-mobilité prêt à changer de dimension

- 10 ans d'engagement dans la micromobilité électrique
- Déjà plus de 400 000 trottinettes et vélos électriques vendus
- Une maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur de la conception à la commercialisation

2 Un marché considérable à acquérir

- En 2022 en France, autant de trottinettes et de vélos électriques vendus que de voitures⁽¹⁾
- Une multiplication par 4 du marché du vélo électrique à horizon 2030 : +15 millions d'unités⁽²⁾
- Des ventes en provenance d'Asie strictement limitées, un défi industriel européen à relever pour répondre à la demande

3 Cibox : un ADN ancré dans l'innovation

■ Innovant sur les produits :

- Plus durables (simples, fiables, réparables recyclables)
- Plus accessibles à l'achat et à l'usage
- Plus intelligents : IA (capteurs, contrôleurs) pour faciliter l'usage
- ... et français !

■ Innovant sur la production

- Dès 2024, mise en service programmée d'un site industriel français dimensionné pour la production de 150 000 vélos électrique par an
- Le soutien financier État/Région/Commune
- Une position géographique idéale dans les Ardennes (Revin), au cœur de l'Europe
- Une organisation industrielle automatisée intégrant tous les process critiques pour une compétitivité et une maîtrise des coûts sécurisées

■ Innovation sur la commercialisation

- Une couverture de l'ensemble des marchés (GMS, magasins de sport et centres autos, spécialistes de la mobilité, e-commerce...)
- Une commercialisation en marques propres et pour compte de tiers
- De nouveaux canaux fortement contributifs à développer : digital, ventes directes, location longue durée

4 Une démarche sociale et environnementale volontaire

- Souveraineté industrielle française avec la relocalisation des productions en France
- Création d'emplois : jusqu'à 250 emplois à terme pour le nouveau site industriel de Revin⁽³⁾
- Modèle bas carbone local (circuits d'approvisionnement courts et locaux)
- Prise en compte des enjeux de recyclage, réparation et reconditionnement avec un atelier dédié déjà opérationnel

5 Une feuille de route claire et strictement respectée pour préparer l'accélération dès 2024

- Derniers investissements sur le nouveau site industriel
- Développement des partenariats qui porteront la croissance future :
 - Accord avec un acteur mondial de la mobilité ZX Power pour un chiffre d'affaires potentiel de 25 M€
 - Plusieurs autres discussions en cours
- Poursuite des efforts d'innovation sur l'ensemble de la gamme, lancement prochain d'une offre de location longue durée

6 Une ambition forte : bâtir un industriel européen de la micromobilité électrique

- À l'horizon 2027-2028 : cap des 100 M€ de chiffre d'affaires
- Une croissance annuelle moyenne supérieure à 50% entre 2022 et 2027

(1) France - Smartmobility Lab, observatoire du cycle, new cars sales. (2) Confédération de l'industrie du vélo. (3) Estimation personnel à pleine capacité de production.



LES MODALITÉS DE L'OPÉRATION

- L'émission est réalisée à raison de **66 433 694 actions nouvelles** (pouvant être portées à 76 398 748 en cas d'exercice de l'intégralité de la clause d'extension) pour **132 867 389 actions existantes**.
- À ce titre, **2 actions existantes** donnent droit à **1 Droit Préférentiel de Souscription (DPS)**
- L'exercice de **2 DPS** permet de souscrire **1 action nouvelle** Cibox au prix unitaire de **0,025 €**.
- Les actions et DPS de la société Cibox sont éligibles au PEA, sous conditions.
- À la date du Prospectus, la Société dispose d'engagements de souscription à titre irréductible, de la part d'actionnaires historiques et nouveaux, d'un montant total de 1,22 millions d'euros, représentant environ 73,5 % de l'augmentation de capital, sur la base d'un prix de souscription de 0,025 euros par action nouvelle.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION

- **13 juillet 2023**
Détachement et début des négociations de DPS
- **17 juillet 2023**
Ouverture de la période de souscription
Début de la période d'exercice des DPS
- **28 juillet 2023**
Fin de la période des négociations des DPS
- **01 août 2023**
Clôture de la période de souscription
- **03 août 2023**
Résultats fournis à la Société
Diffusion du communiqué de presse et de l'avis Euronext relatifs au résultat de l'augmentation de capital
- **07 août 2023**
CA de constatation de l'augmentation de capital
Règlement-livraison de l'opération
Cotation des Actions Nouvelles sur Euronext Growth

IMPORTANT

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin de souscription, contactez dans les meilleurs délais votre intermédiaire financier ou, si vos actions sont au nominatif pur, Uptevia (anciennement CACEIS Corporate Trust), gestionnaire du registre nominatif pour le compte de Cibox.

- À l'issue de la séance de bourse du 28 juillet 2023, **les DPS ne seront plus négociables**, les DPS non exercés au plus tard le 1^{er} août 2023 perdront toute valeur. Pour protéger votre patrimoine, vous devez soit les exercer, soit les vendre sur le marché pendant leur période de cotation. Les ordres hors délai ne seront pas pris en compte. Selon votre situation, veuillez-vous rapprocher de votre intermédiaire financier ou de Uptevia pour connaître les délais qui vous sont applicables.
- La vente des DPS est soumise aux prélèvements sociaux, à la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières et aux frais d'intermédiaires financiers.

RENDEZ-VOUS AVEC LES INVESTISSEURS

Georges Lebre, Président Directeur Général de Cibox présentera le 18 juillet les modalités de l'opération et la feuille de route industrielle et commerciale qui doit permettre à l'Entreprise de s'imposer parmi les acteurs européens de référence de la micromobilité électrique.

Une stratégie portée par une ambition forte : franchir le cap des 100 M€ de chiffre d'affaires à l'horizon 2027-2028.

À cette occasion, Georges Lebre répondra également aux questions des actionnaires individuels. Vous pouvez lui poser vos questions dès à présent à l'adresse suivante : fcharavay@actifin.fr, ou en direct lors du webcast le 18 juillet à 18h (ouverture à partir de 17h55).

Pour vous inscrire ou vous connecter au webcast : [cliquez ici](#)



VOTRE PARTICIPATION EN TANT QU'ACTIONNAIRE DE CIBOX

1. Détachement du droit préférentiel de souscription (DPS)

Chaque action Cibox inscrite sur votre compte-titres le 12 juillet 2023, veille de la date de détachement du DPS, vous donne droit à un DPS. Le détachement du DPS le 13 juillet 2023 entraîne un ajustement automatique à la baisse du cours de l'action Cibox correspondant à la valeur du DPS détaché. Votre patrimoine reste identique à l'issue du détachement du DPS, étant désormais constitué de vos actions Cibox sans les DPS (dites actions ex-DPS) et de vos DPS.

2. Mes choix possibles

JE PARTICIPE à l'augmentation de capital

Choix 1

Suivi total – exercice de tous mes DPS

J'exerce tous mes DPS pour souscrire à titre irréductible aux actions nouvelles au prix de 0,025 € par action nouvelle.

- Je suis assuré d'obtenir le nombre d'actions nouvelles correspondant au nombre de DPS exercés (ordre dit «à titre irréductible»). Je peux également souscrire davantage d'actions nouvelles, sans garantie quant au nombre d'actions nouvelles qui me sera alloué (ordre dit «à titre réductible»).

Choix 2

Suivi partiel – exercice d'une partie de mes DPS

J'exerce une partie de mes DPS et je vends mes DPS non exercés sur le marché durant la période de cotation des DPS. Le montant perçu de la vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital.

JE NE PARTICIPE PAS à l'augmentation de capital

Choix 3

Pas de suivi et vente de la totalité de mes DPS

Je vends la totalité de mes DPS sur le marché. Le montant perçu de la vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital.

Je n'oublie pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente et les frais des intermédiaires financiers.

Choix 4

Pas de participation à l'opération ni de vente de mes DPS

Je ne participe pas et ne vends pas mes DPS. La caducité des DPS à l'issue de la période de souscription entraîne leur disparition sans compensation ni indemnisation et induit une perte de valeur patrimoniale pour l'actionnaire.

3. Transmission de mes instructions

La date limite pour acheter ou vendre les DPS est fixée au 28 juillet 2023. Cependant, soyez attentifs aux délais (date et heure limites) demandés par votre intermédiaire financier : ces délais varient d'un intermédiaire à l'autre.

Attention : prenez aussi en compte le délai d'acheminement pour les ordres transmis par voie postale. Seule la date de réception des ordres est prise en compte.

Exemple pour un actionnaire détenant 100 actions et choisissant de participer à l'opération

- 100 DPS détenus
- Exercice de 100 DPS permettant la souscription de 50 actions nouvelles au prix unitaire de 0,025 €
 - Prix de souscription = $50 \times 0,025 \text{ €} = 1,25\text{€}$

Éléments de la valeur Cibox

Marché : Euronext Growth • Code Isin : ALCBX

Toute la documentation sur l'opération est à retrouver sur :

<https://www.ciboxcorp.com/corporate/>

À votre écoute :

cibox@actifin.fr • +33 7 80 90 37 75

Cette offre ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le Rapport Financier Semestriel 2022 (disponible sur <https://www.ciboxcorp.com/corporate/>)